

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00651

Numéro SIREN : 515 217 214

Nom ou dénomination : LA BAGUETTE MAGIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 17/04/2023 sous le numéro de dépôt 1559



Michel CHAUVIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC Ouest-Atlantique

SARL LA BAGUETTE MAGIQUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Sur la transformation de la société SARL LA BAGUETTE MAGIQUE, société à
responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

SARL LA BAGUETTE MAGIQUE
509, rue Henri Durré
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION**

Sur la transformation de la société SARL LA BAGUETTE MAGIQUE, société à
responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce et par décisions de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

L'analyse des comptes de la société SARL LA BAGUETTE MAGIQUE arrêtés au 31 décembre 2022 n'appelle pas de commentaires particuliers.

La société n'a pas d'activité sur l'exercice 2022.

Les capitaux propres ne sont pas supérieurs au capital social puisque les capitaux propres s'élèvent à -119 K€ pour un capital social 17 K € au 31 décembre 2022.

II Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Les principaux postes d'actifs de la société peuvent être présentés comme suit :

Actif en €	Montant
Immobilisations	1 200

L'analyse des principaux postes d'actifs n'appelle pas de remarques particulières quant à leur réalité et leur appartenance.

Les immobilisations sont constituées de dépôts de garantie.

L'analyse des passifs de la société n'appelle pas de commentaires particuliers de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous ne pouvons pas attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous vous informons par ailleurs n'avoir été informé d'aucun avantage particulier.

Fait à St Malo,
Le 11 avril 2023

Michel CHAUVIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la CRCC Ouest-Atlantique